

RESIDENCE PARC A LIMEA

Ce document n'est pas contractuel. Ses éléments constitutifs sont susceptibles de modifications. Il ne peut en aucun cas se substituer à la notice descriptive notariale.

DESCRIPTIF SOMMAIRE

L'ARCHITECTE ET LE CADRE

Située sur la commune de Borgo, la « Résidence Parc A Limea » offre un accès direct à tous les avantages du centre-ville.

La Résidence est un ensemble de logements comportant 2 entrées distinctes, 2 cages d'escalier et 2 cages ascenseurs. Tous les appartements sont pourvus d'une terrasse privative.

Des matériaux judicieusement choisis font de la « Residence Parc A Limea », une réalisation soignée offrant des prestations de qualité et une résidence de caractère.

LES LOGEMENTS

L'acoustique et l'isolation

Les appartements respecteront la Norme en vigueur. Les planchers seront de type dalle en béton armé et recevront une chape flottante iso phonique réalisée sur isolant ASSOUR-V ou équivalent.

Les cloisons de distribution seront en plascostyl ou équivalent, de 72mm d'épaisseur.

Toutes les ouvertures seront dotées d'un doublage vitrage isolant.

Le doublage sera composé d'un complexe de 10 cm de polystyrène th32 dont le R=3.125

Les menuiseries extérieures

Les fenêtres et portes-fenêtres seront en PVC, avec doublage isolant. Toutes les baies vitrées des appartements seront en menuiseries aluminium avec doublage vitrage isolant avec système de rupture du pont thermique.

La commande des volets roulants sera électrique, individuelle pour les baies du séjour portes fenêtres et fenêtres

Les menuiseries intérieures

La porte d'entrée sera une porte blindée avec serrure 5 points, et joint périphérique. Les quincailleries seront en finition laiton, montées sur rosace avec clés pour toutes les pièces.

Les menuiseries intérieures seront des portes fin de chantier en bois manufacturé couleur NOCE .

Les façades de placards seront des portes coulissantes ou ouvrantes à la française de couleur blanche.

Les gardes corps

Les baies ou les balcons seront équipés de gardes corps assurant la protection réglementaire. Ils seront constitués d'éléments métal ou aluminium en harmonie avec le style d'architecture des façades.

Les revêtements muraux et les revêtements de sols

TOUTES LES PIÈCES

Le sol de toutes les pièces de l'appartement, (y compris les pièces humides) sera revêtu de carrelage de dimensions 45x45 posé sur une chape de mortier en ciment, avec plinthes assorties selon un choix de coloris.

LES SALLES DE BAINS, SALLE D'EAU

Les murs des salles de bains et salles d'eau recevront sur une hauteur d'environ 2.00m un revêtement de faïence premier choix suivant un panel établis.

LES TERRASSES ET BALCONS

Le sol des terrasses sera revêtu de carrelage extérieur antidérapant aux normes en vigueur. les terrasses étanchées seront en dalles sur plots.

L'équipement sanitaire et ménager

Chaque appartement sera équipé des appareils sanitaires prévus sur le plan et marque **VILLEROY ET BOSCH** ou équivalent. Ces appareils seront blancs.

Le WC sera suspendu (double chasse 3L/6L)

Le bac à douche 90/120 équipé d'une parois de douche fixe

La robinetterie

La robinetterie sera du type mitigeur, marque **IDEAL STANDARD** ou équivalent.

L'équipement électrique et télécommunication

Dans la cadre d'un équipement électrique très complet, l'installation sera complètement encastrée dans les murs et dans les cloisons avec un appareillage de type **LEGRAND, ARNOUD** ou similaire.

Le séjour, la cuisine et les chambres seront équipés individuellement de prise TV et téléphone.

Un visiophone sera installé dans chaque appartement permettant d'ouvrir la porte principale de l'immeuble ainsi que le portail d'entrée de la résidence.

L'eau chaude

La production d'eau chaude sera assurée par un accumulateur thermodynamique conforme à la RT 2012

Le chauffage

Il sera prévu des pompes à chaleur conforme à l'étude thermique

Emplacements de stationnement

Des emplacements de parking seront répartis à l'avant du bâtiment et en sous-sol. Une place numérotée sera attribuée à chaque lot et des emplacements visiteurs seront aménagés.

Les parties communes

La résidence sera sécurisée par la pose d'un portail d'entrée automatique.
Les abords extérieurs seront composé de trottoir bétonné et d'enrobé.
L'éclairage des voiries sera assuré par des luminaires ou bornes lumineuses.

Note Générale :

Par le présent descriptif, nous avons défini les travaux exécutés dans la Résidence, et équipements qui ont été choisis. Toutefois, lors de l'exécution des travaux, des difficultés d'approvisionnement ou de mise en œuvre, pourraient entraîner certaines modifications qui seront admises de plein droit, ainsi que toute modification de structure d'agencement intérieur ayant pour but de résoudre un problème technique, de compléter ou de parfaire soit l'effet architectural, soit l'harmonie de l'immeuble.

Nous vous saurons gré de bien vouloir nous faire parvenir vos choix de carrelage et modifications éventuels à l'ouverture du chantier. Faute de quoi, le promoteur appliquera les agencements initialement prévus.